

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP121 Management 1 Théorie			
Ancien Code	ECRP1B21RP121	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOPM1210		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence BROOTCORNE (laurence.brootcorne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la compréhension du monde professionnel des relations publiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.1 Définir sa mission en adéquation avec les enjeux et stratégies de l'organisation

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**

- 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
- 4.2 Identifier les carences de communication de l'entreprise, proposer les moyens d'y remédier et impulser les améliorations
- 4.3 Réaliser un audit interne/externe de communication de l'entreprise
- 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.4 Motiver ses collaborateurs et gérer les équipes

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d'identifier et d'exploiter les notions fondamentales liées au management et aux ressources humaines proposées dans le contenu.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B21RP121A Management 1 Théorie

16 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B21RP121A Management 1 Théorie

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Management 1 Théorie			
Ancien Code	20_ECRP1B21RP121A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COPM1211		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence BROOTCORNE (laurence.brootcorne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la compréhension du monde professionnel des relations publiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d'identifier et d'exploiter les notions fondamentales liées au management et aux ressources humaines proposées dans le contenu.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Des notions fondamentales liées aux thématiques suivantes seront abordées :

- La gestion d'équipe
- Le leadership
- La gestion de projet
- L'organisation du travail et des méthodologies
- La motivation personnelle et du groupe
- La construction de son profil professionnel sur Probook
- La prise de décision

Démarches d'apprentissage

- Travail en autonomie
- Travail individuel et en groupe
- Approche par situation-problème
- Approche interactive

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent consulter toutes les personnes ressources qu'ils souhaitent avant de rendre leur rapport.

Sources et références

Brulhart, F., Vieu, M., Favreau, C., Boyer-Allirol, B., Buisson, M., Carillo, K., Gastaldi, L., Gueguen, G., Jolivot, A., & Livolsi, L. (2016). Management d'entreprise : Cours visuel et concret, 90 QCM et exercices corrigés, Méthodes et conseils opérationnels (Openbook).. DUNOD.

Durand, T. (2020). Management d'entreprise 360° - 2e éd. - Tous les principes et outils à connaître : Tous les principes et outils à connaître (Les fondamentaux business). DUNOD.

Lacroix, O. (2020). Management d'entreprise : Rendre un feedback avec la méthode DESC : Cahier de feedback avec 50 fiches DESC vides. Independently published.

Liste non-exhaustive

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes personnelles de l'étudiant, syllabus récapitulatif des notions fondamentales.

Documents déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se fera sur base d'un rapport qui reprendra:

- * les notions fondamentales de management et de ressources humaines liées aux thématiques proposées
- * un compte rendu objectif des différentes propositions
- * une réflexion sur les avantages et les inconvénients de chaque proposition
- * les illustrations de la matière abordée

La présence au cours est obligatoire pour valider l'UE.

Une absence d'un jour couverte par un CM devra être compensée par un travail personnel de recherche sur la thématique proposée ce jour-là.

Une absence de plus d'un jour entraînera la mention CM comme valeur finale à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).